

Compte rendu de séance

Séance du 19 novembre 2018

L' an 2018 et le 19 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ELINEAU Jean-Paul Maire

Présents : M. ELINEAU Jean-Paul, Maire, Mmes : BESSONNET Anne, BOURGOIN Françoise, GABORIAU Patricia, MIGNÉ-CHAUVIN Valérie ; NAUD Patricia, POIRAUDEAU Marie-Bernadette, TARAUD Léone, TOUFFLIN-RIOLI Sophie ; MM : BAUTHAMY Patrick, BOSTVIRONOIS François, BOUTEAU Denis, CANTIN Philippe, CHATELLIER Jean-Paul, DEVAUD Fabrice, GISSOT Fabrice, GUYON Hubert, JOLLY Jean-François, RABILLÉ Daniel, RENAUD Loïc

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GARREAU Laurence à BESSONNET Anne, JOLLY Marie-Pierre à M.JOLLY Jean-François, M. BEAUVILAIN Joël à M. RENAUD Loïc

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 20

Date de la convocation : 13/11/2018

Date d'affichage : 13/11/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture des Sables d'Olonne
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. GISSOT Fabrice

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Fabrice GISSOT a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

Le quorum a été vérifié avant le début de la séance

Après approbation du compte rendu de la précédente séance, voici les points traités à l'ordre du jour :

SOMMAIRE

Tarifs des salles communales à compter du 1^{er} janvier 2019 - 2018_074

Spectacle humoristique organisé par la Commission «culture » : tarifs pour le public – 2018_075

Rénovation du panneau indicateur de vitesse situé Rue du Château : convention avec le SyDEV pour travaux neufs de signalisation lumineuse- 2018_076

Convention de mise à disposition du service Ingénierie communautaire pour le projet d'aménagement du carrefour RD 754 / RD82 – 2018_077

Convention de servitude entre la Commune de Commequiers et ENEDIS concernant la parcelle section A n°2236 – 2018_078

Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles croix de Vie : Renouvellement de la convention de mise à disposition de services suite à transfert partiel de la compétence « Accueil de loisirs » - 2018_079

Rapport 2017 sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable -2018_080

Tarifs des salles communales à compter du 1^{er} janvier 2019

réf : 2018_074

Loïc RENAUD, Premier Adjoint, fait état à l'Assemblée des travaux de la Commission « Associations » sur les tarifs des salles communales à compter du 1^{er} janvier 2019.

La commission propose d'augmenter légèrement les tarifs de location de la salle polyvalente (dernière augmentation en 2015 pour les associations et 2017 pour les particuliers). Un coût de location a été ajouté pour une assemblée générale avec repas. Par ailleurs, la commission propose de remplacer les 2 cautions de 200€ pour le ménage par une seule caution pour le ménage de 300€.

SALLE POLYVALENTE	ASSOCIATIONS		PARTICULIERS-ENTREPRISES (non lucratif)		ENTREPRISES (lucratif)	
	De la commune	Hors commune	De la commune	Hors commune	De la commune	Hors commune
	2019	2019	2019	2019	2019	2019
Salle + Hall : AG, Galettes des rois, Arbre de Noël	0					
Salle + Hall+ Cuisine : Concours de belote, loto, goûters, AG avec repas des bénévoles	110	630				
Salle + Hall + Cuisine : Soirée avec repas payant	290	810				
Salle+ hall			470	695	665	940
Salle+ hall+ cuisine			575	890	825	1150
Retour de noces			145	170	165	185
Refacturation par levée Poubelle OM	10	10	10	10	10	10
Caution Salle	700	700	700	700	700	700
Caution ménage	300	300	300	300	300	300
Caution Tri poubelles	20	20	20	20	20	20

La Commission propose de maintenir les tarifs de la salle communale :

SALLE COMMUNALE	ASSOCIATIONS		PARTICULIERS-ENTREPRISES (non lucratif)	
	De la commune	Hors commune	De la commune	Hors commune
Réunion 1/2 journée	0 €	90	55	90
Réunion journée	0 €	125	90	125
Repas journée	70 €	250	155	250
repas retour lendemain	40 €	125	75	125
Vin d'honneur	0 €	125	85	125
Caution salle	500 €	500	500	500
Caution nettoyage	100	100	100	100
Caution Tri Poubelles	10	10	10	10

La Commission propose d'augmenter légèrement les tarifs de la salle des Aînés et de supprimer la refacturation des poubelles d'ordures ménagères et la caution pour le tri des poubelles:

SALLE DES AINES	ASSOCIATIONS		PARTICULIERS- ENTREPRISES (non lucratif)	
	De la commune	Hors commune	De la commune	Hors commune
	2019	2019	2019	2019
Réunion 1/2 journée	0	70	45	70
Réunion journée	0	95	70	95
Repas journée	60	190	125	190
repas retour lendemain	30	95	65	95
Vin d'honneur	0	95	70	95
Caution salle	350	350	350	350
Caution nettoyage	60	60	60	60

La Commission propose de maintenir les tarifs de location du Point I comme suit :

POINT I	ASSOCIATIONS		PARTICULIERS ENTREPRISES (but non lucratif)	
	De la Commune	Hors Commune	De la Commune	Hors Commune
Réunion ½ journée	0 €	50 €	30 €	50 €
Réunion journée	0 €	75 €	50 €	75 €
Caution salle	200 €	200 €	200 €	200 €
Caution nettoyage	60 €	60 €	60 €	60 €

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les propositions de la Commission « associations » ci-dessus exposées et valide donc les tarifs proposés à compter du 1^{er} janvier 2019.

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

Spectacle humoristique organisé par la Commission « Culture » : tarifs pour le public

réf : 2018_075

Loïc RENAUD, Premier Adjoint, fait état au Conseil Municipal de l'intention de la commission « Culture » d'organiser un spectacle à la salle polyvalente, dans le cadre du développement de la politique culturelle communale.

La commission a retenu le spectacle comique de Jean PIÉPIÉ et prise une option pour la date du Samedi 23 Février 2019, en soirée, lors de la dernière réunion.

Parmi les deux spectacles de Jean PIÉPIÉ, la commission propose de retenir le suivant : « *Les chiens font pas des chats* ». En effet, Jean PIÉPIÉ a informé qu'il venait à COEX en Avril 2019 avec l'autre spectacle : « *Lait temps maudernes* ».

Le prix de l'entrée proposé par la commission est de 5 € par adulte et gratuit pour les enfants de moins de 12 ans. Les réservations pourront se faire en Mairie aux horaires d'ouverture et un bar sera tenu par les élus pendant l'entracte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide pour le spectacle de Jean PIÉPIÉ, proposé par la Commission « Culture », de fixer à 5 € par adulte la place de spectacle et d'appliquer la gratuité aux enfants de moins de 12 ans.

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

Rénovation du panneau indicateur de vitesse situé Rue du Château : convention avec le SyDEV pour travaux neufs de signalisation lumineuse

réf : 2018_076

François BOSTVIRONOIS, adjoint à la Voirie, présente au Conseil Municipal le dossier de rénovation du panneau indicateur de vitesse situé Rue du Château (code affaire : L.AS.071.18.001).

François BOSTVIRONOIS précise les conditions financières :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base participation communale	Taux de participation communale	Montant de la participation communale
Travaux neufs de signalisation lumineuse	2 993,00 €	3 592, 00 €	2 993, 00 €	50 %	1 497.00 €
TOTAL PARTICIPATION					1 497.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention (code affaire : L.AS.071.18.001) avec le SyDEV pour rénovation du panneau indicateur de vitesse située Rue du Château.

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

Convention de mise à disposition du service Ingénierie communautaire pour le projet d'aménagement du carrefour RD 754 / RD82

réf : 2018_077

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal avoir sollicité le service ingénierie de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie pour les missions suivantes :

Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un projet d'aménagement du carrefour RD754-RD82, comprenant les éléments de mission suivants :

- Les études d'avant-projet (AVP) ;
- L'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) ;
- La direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) ;
- L'assistance aux opérations de réception (AOR).

Les conditions financières d'intervention du service sont les suivantes : 3 850 €.

Le service Ingénierie sera affecté à cette mission à compter de la date de signature de la convention et jusqu'à réception des travaux d'aménagement du carrefour RD754-RD82.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du service Ingénierie communautaire pour le projet d'aménagement du carrefour RD754/RD82.

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

Convention de servitude entre la Commune de Commequiers et ENEDIS concernant la parcelle section A n°2236

réf : 2018_078

Jean-Paul CHATELLIER, adjoint à l'urbanisme, indique que la commune de Commequiers est propriétaire de la parcelle cadastrée section A n°2236 (domaine privé communal) située au Grand Pâtis.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS sollicite la commune afin de conclure une convention de servitudes pour poser un poteau électrique Haute Tension en limite de parcelle au bord du fossé à 3.5 m du poste existant, poste qui sera supprimé par la suite et remplacé par un poste compact. ENEDIS précise que ce nouveau support servira au maintien des lignes aériennes existantes.

Jean-Paul CHATELLIER précise que la convention est conclue à titre gratuit.

Après avoir pris connaissance de la convention proposée et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude entre la commune de Commequiers et ENEDIS concernant la parcelle section A n°2236

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie : Renouvellement de la convention de mise à disposition de services suite à transfert partiel de la compétence « Accueil de loisirs»

réf : 2018_079

Suite à la décision du bureau communautaire du 12 septembre 2018,

Patrick BAUTHAMY, Adjoint à l'Enfance, informe le Conseil Municipal que la convention de mise à disposition de services suite au transfert partiel de la compétence « accueil de loisirs», conclue avec la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, est arrivée à échéance le 31 août 2018.

Il convient donc de renouveler cette convention.

Dans un souci d'adaptabilité des services, ALSH, mairies et CDC, il est proposé de renouveler cette convention annuellement.

L'année civile étant la période la plus pertinente, les prochaines conventions seront signées du 1er septembre 2018 au 31 décembre 2019, puis par année civile.

L'article 7, qui décrit les modalités de remboursement de l'EPCI à la commune des frais de fonctionnement des services mis à disposition est modifié en y apportant les évolutions suivantes :

- un réajustement annuel du coût du service ;
- le règlement trimestriel par l'EPCI des coûts du service ;
- une régularisation des coûts sur le premier trimestre de l'année n+1 ;
- un calcul des coûts rapportés à l'heure/enfant facturée.

Après avoir pris connaissance de la convention proposée et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention de mise à disposition de services suite à transfert partiel de la compétence « accueil de loisirs» avec la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention et tout document afférent à cette affaire

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

Rapport 2017 sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable

réf : 2018_080

Monsieur le Maire rappelle l'obligation faite aux communes de présenter au Conseil Municipal un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, destiné à informer les usagers conformément à l'article L 2224-85 du CGCT. Ce document est établi en application du décret n°95-635 du 6 mai 1995.

Monsieur le Maire:

- Expose au Conseil Municipal ledit rapport établi par Vendée Eau pour l'année 2017 : présentation du syndicat départemental, les ressources en eau du secteur, les indicateurs physiques, la qualité de l'eau, les indicateurs financiers, le dispositif d'expérimentation pour une tarification sociale et les indicateurs de performance.
- Précise que ce document est mis à la disposition du public en mairie et demande l'avis du Conseil Municipal.
- Dit qu'il est accessible à tous les usagers sur le site de Vendée Eau

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité, prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par Vendée Eau au titre de l'année 2017.

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Communication du rapport d'activité 2017 de la communauté de commune du pays de Saint Gilles Croix de Vie

En mairie, le 20/11/2018
Le Maire, Jean-Paul ELINEAU

Séance levée à : 21:32